



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

INDRE-ET-LOIRE

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL
N°37-2020-02015

PUBLIÉ LE 27 FÉVRIER 2020

Sommaire

Préfecture - Cabinet - BRE

37-2020-02-25-001 - Arrêté de suppléance (1 page)

Page 3

Préfecture - Cabinet - BRE

37-2020-02-25-001

Arrêté de suppléance

Arrêté organisant la suppléance de Madame la Préfète et de Monsieur le Directeur de Cabinet de la préfecture d'Indre-et-Loire

PRÉFECTURE D'INDRE-ET-LOIRE

- CABINET DE LA PRÉFÈTE -
BUREAU DE LA REPRÉSENTATION DE L'ÉTAT

ARRÊTÉ organisant la suppléance de Madame la Préfète et de Monsieur le Directeur de Cabinet de la préfecture d'Indre-et-Loire

La Préfète d'Indre-et-Loire, Chevalier de la Légion d'honneur, Officier de l'ordre national du Mérite ;

Vu la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions,

Vu le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements, notamment son article 45 ;

Vu le décret du 11 octobre 2017 portant nomination de Mme Corinne ORZECOWSKI en qualité de préfète du département d'Indre-et-Loire,

Vu le décret du 4 janvier 2019 portant nomination de M. François CHAZOT, sous-préfet, en qualité de directeur de cabinet de la préfète d'Indre-et-Loire,

Vu le décret du 20 mai 2019 portant nomination de M. Michel ROBQUIN en qualité de sous-préfet de Chinon,

Considérant les absences simultanées de Madame la préfète et de Monsieur le Directeur de Cabinet de la Préfecture d'Indre-et-Loire ;

ARRÊTE

ARTICLE 1^{er} - M. Michel ROBQUIN, sous-préfet de CHINON, est chargé d'assurer la suppléance de Madame la préfète d'Indre-et-Loire et de Monsieur le Directeur de Cabinet le mardi 3 Mars 2020.

ARTICLE 2 - Mme la secrétaire générale de la préfecture d'Indre-et-Loire et M. le sous-préfet de Chinon sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera inséré au recueil des actes administratifs de la préfecture.

Tours, le 25 février 2020

signé :

La Préfète

Corinne ORZECOWSKI